

Ayez le réflexe Vitale !

En utilisant ma carte Vitale, mes remboursements sont plus rapides
 Je suis remboursé sous 5 jours.



Mettre à jour sa carte Vitale, c'est essentiel !

La mise à jour s'effectue en quelques secondes sur les bornes disponibles dans nos agences, dans de nombreuses pharmacies et dans certains établissements hospitaliers



Julie Bourges

Vous déménagez ?

Pour garantir le suivi de vos remboursements et de vos courriers, il vous appartient de nous signaler votre nouvelle adresse.

Comment ?

C'est simple, rendez-vous sur notre site Internet (www.ameli.fr) ou contactez nos téléconseillers par téléphone au **36 46** du lundi au vendredi de 8 h à 17 h (prix d'un appel local depuis un poste fixe).



MON COMPTE ameli.fr

Suivre et comprendre mes remboursements

En utilisant mon compte sur **ameli.fr**, je suis mes remboursements en temps réel, j'ai un accès direct à mes relevés qui sont téléchargeables.



Je peux avoir des réponses de ma caisse par e-mail et je bénéficie d'un espace prévention personnalisé.

En m'informant au préalable, grâce à **ameli-direct**,



sur les tarifs des consultations et des actes, sur les montants remboursés par l'Assurance Maladie, sur ceux qui restent à ma charge ou à celle de ma complémentaire santé.



Les professionnels de santé sont tenus de m'informer des tarifs des actes qu'ils pratiquent avec un devis :

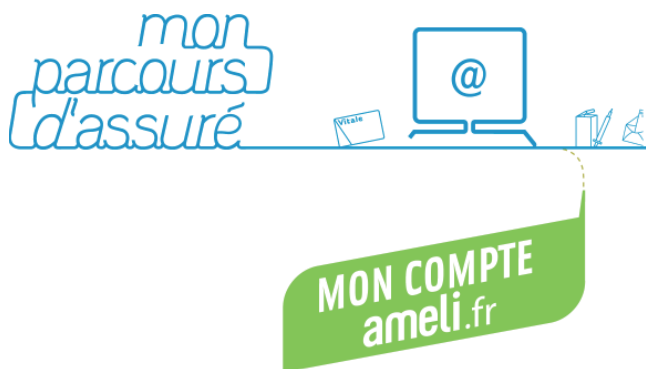
- si le montant des honoraires demandés, dépassements inclus, est supérieur à 70€,
- si le professionnel prescrit un acte à réaliser lors d'une consultation ultérieure.



Pour plus d'informations :

Rendez-vous sur

ameli.fr
 L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE



**JE ME FACILITE LA VIE,
J'OUVRE MON COMPTE
sur ameli.fr**

Vous voulez gagner du temps et simplifier vos démarches de santé avec l'Assurance Maladie? Mieux suivre vos remboursements? Pensez à ouvrir votre compte sur ameli.fr et bénéficier 24h/24 et en toute sécurité, de services spécifiques en ligne.

3 bonnes raisons d'ouvrir mon compte sur ameli.fr :



Je peux suivre en temps réel mes remboursements et ceux de mes enfants et ceux de mes ayants droit, le paiement de mes indemnités journalières, connaître le montant des franchises et participations forfaitaires qui m'ont été prélevées.

Je n'ai plus à attendre mes relevés papier.



Je télécharge sur mon ordinateur un récapitulatif mensuel de mes remboursements. Il est disponible pendant 6 mois sur mon compte, et sur simple demande auprès de ma caisse, au-delà de 6 mois.

C'est moins de papier à trier.



Je ne me déplace plus et je contacte ma caisse primaire par mail pour obtenir des informations (réponse assurée sous 48 h). Je peux également signaler mon changement d'adresse. Je télécharge mon attestation de droit, je commande en ligne mon relevé d'indemnité journalière ou ma carte européenne d'assurance maladie.

Je n'ai plus besoin de me déplacer.

**Ouvrir mon compte sur ameli.fr
c'est facile et très utile !**

Rendez-vous sur www.ameli.fr

LE CHIFFRE CLÉ...

7

millions

**c'est le nombre d'assurés
qui ont ouvert aujourd'hui
leur compte sur ameli.fr**